

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3383

présenté par
M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« mourir »

insérer les mots :

« de manière équivalente sur l'ensemble du territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'assurer l'égalité de tous les citoyens dans l'accès au droit.